

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 31 / 4

Objet : - Création de cimetières.  
- Examens géologiques.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames Messieurs et Chers Collègues,

Pour faire face au grave problème relatif aux inhumations à Saint-Denis, il a été demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de dresser une liste des sites susceptibles de convenir à l'implantation de cimetières.

A la suite d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville le 24 février 1982 avec les représentants de diverses Administrations ; dont la Préfecture, la DDE et la DDA, ont été examinés plusieurs terrains prospectés et retenus par la DDE avec leurs avantages et leurs inconvénients compte tenu de la destination préconisée.

Il ressort des discussions engagées que deux terrains pourraient convenir à l'opération envisagée, sous réserve bien entendu, de la procédure réglementaire exigée pour la création de cimetières à savoir : Etude du BRGM - Enquête de commodo et incommodo - Avis du Conseil Départemental d'Hygiène etc...

Je vous propose en conséquence, Mesdames et Messieurs, de demander à Monsieur le Préfet, de faire examiner par le géologue Départemental, aux frais de la municipalité, indépendamment des terrains qui ont fait l'objet de vos délibérations du 13 août 1981 et que je rappelle pour mémoire (Mapérine et ex Girault, Téchier et Ferrère), les terrains ci-après :

1°)- PRIMAT : il s'agit d'un terrain de 18 hectares situé à l'Est de la route de la Jamaïque ; face au Stade ;

2°)- JAMAÏQUE : c'est une zone de 5 hectares environ comprise entre la route à quatre voies et la zone des installations sportives et la ravine du Chaudron.

Je crois devoir vous préciser que ces deux terrains présentent un intérêt certain, compte tenu de leur disponibilité quasi immédiate, le second étant par ailleurs viabilisé.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

\* \* \* \* \*

ADOPTE A L'UNANIMITE

\* \* \* \* \*

*Reçu de la Préfecture  
le 14 Avril 1982*